

-

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/01/2019.

L'ensemble du C.A est présent à l'exception de Martine Guindeuil excusée.

Décision est prise d'organiser le Patton le mercredi 3 avril – les joueurs extérieurs au club auront à s'acquitter de 7 euros -

Le Président confirme que sauf décision modificative, le club continue à bénéficier de la gratuité pour l'occupation des locaux.

Jacqy Radigois et Loïc Sallé informent le CA qu'ils sont volontaires pour bénéficier d'une formation à l'arbitrage. Les membres du CA votent à l'unanimité la prise en charge des frais afférents à cette formation par le budget du club.

La trésorière dresse un bilan des finances du club à ce jour depuis la dernière assemblée générale. Les recettes enregistrées sont supérieures aux dépenses faites, grâce principalement au plus grand nombre de joueurs participants aux tournois des lundis, mercredis et vendredis.

Le Secrétaire,